

Le français langue étrangère : l'apprendre et l'enseigner en France

Le français langue étrangère (FLE) génère en France une offre diversifiée à laquelle correspondent une grande variété de publics et des contextes d'apprentissage distincts selon que l'on est touriste, étudiant, migrant adulte, élève allophone nouvellement arrivé, demandeur d'emploi ou salarié, etc. La didactique du FLE est enseignée à l'université, tandis qu'un certain nombre d'opérateurs forment aux métiers du FLE.

Repères

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Édition 2022

Venir en France pour apprendre le français

Plus de 150 000 personnes s'inscrivent chaque année à des cours de français dans l'un des 150 centres de langue privés, publics ou associatifs recensés. Mis en place par France Éducation International - FEI, le label « **Qualité français langue étrangère** » regroupe en 2022 près de 115 centres répondant à des critères de qualité (décret du 24 décembre 2007). Outre les apprenants venus dans le cadre d'un séjour linguistique en France, ces centres accueillent des personnes résidant en France pour raisons familiales, professionnelles ou pour étudier. Les centres universitaires, les grandes écoles, les écoles d'ingénieurs accueillent une grande partie des étudiants étrangers, l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur étant subordonnée à la connaissance du français.

Le français pour s'intégrer

La loi exige un certain niveau de maîtrise du français aux **différentes étapes du parcours d'intégration républicaine proposé aux étrangers non ressortissants de l'UE**. La loi de 2018 pour une immigration réussie souligne le rôle

de la formation linguistique qui doit « permettre à l'étranger primo-arrivant d'occuper un emploi et de s'intégrer dans la société française ». L'**Office français de l'immigration et de l'intégration**, opérateur du ministère de l'Intérieur, déploie sur l'ensemble du territoire des formations linguistiques gratuites. Ces formations visent les niveaux du CECRL suivants : A1 oral et écrit dès la première année de séjour en France (quatre parcours obligatoires respectivement de 100h, 200h et 400 ou 600h pour les personnes pas ou peu scolarisées dans le pays d'origine et ne maîtrisant pas ou peu l'écrit dans leur langue d'origine) ; le niveau A2 (formation facultative de 100h) pour demander une carte de résident valable dix ans ; le niveau B1 (formation facultative de 100h) pour demander la nationalité française. L'arrêté du 21 février 2018 fixe la liste des diplômes et certifications attestant le niveau de maîtrise du français requis pour l'obtention d'une carte de résident ou d'une carte de résident portant la mention « résident de longue durée – UE ». L'arrêté du 12 mars 2020 fixe la liste des diplômes et certifications attestant le niveau de maîtrise du français requis pour les candidats à la nationalité française.

Sitographie

Venir en France pour apprendre le français

- <https://www.qualitefle.fr>

Le français pour s'intégrer

- <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine2>
- <https://www.ofii.fr/procedure/accueil-integration/>
- <https://fli.atilf.fr/>
- <https://eduscol.education.fr/2187/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants>
- <https://eduscol.education.fr/1190/les-eleves-allophones-nouvellement-arrives-et-les-enfants-issus-de-familles-itinerantes-et-de-voyageurs>

Le français pour travailler

- <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- <https://www.certificat-clea.fr/>

Cartographie nationale de l'offre de formation linguistique

- <https://reseau.intercariforef.org/formations/recherche-formations-dian.html>

Se former pour enseigner le FLE

- <https://www.france-education-international.fr/article/repertoire-master-fle?langue=fr>
- <https://www.france-education-international.fr/belc>
- <https://www.alliancefr.org/fr/se-former/pour-l-enseignant>
- <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/>
- <https://www.reseau-inspe.fr/certificat-d-aptitude-a-participer-a-l-enseignement-francais-a-letranger-capefe-un-premier-bilan/>
- <https://www.cavilam.com/project/certificat-de-capacite-a-l-enseignement-du-francais/>

Ressources de l'audiovisuel public pour l'apprentissage et l'enseignement du FLE

- <https://apprendre.tv5monde.com/fr>
- <https://enseigner.tv5monde.com/>
- <https://enseigner.tv5monde.com/fiches-pedagogiques-fle/adultes-migrants>
- <https://savoirs.rfi.fr/fr/apprendre-enseigner>

Projet *Langues et Grammaires du Monde dans l'espace francophone* (LGMEF, anciennement LGIDF – *Langues et Grammaires en Île-de-France*)

- <https://lgidf.cnrs.fr/>



Délégation
générale à la
langue française
et aux langues
de France

3 rue de Valois
75001 Paris
Tel : 01 40 15 73 00
Courriel : dglff@culture.gouv.fr
Internet : www.dglf.culture.gouv.fr



L'opération « **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants** » poursuit l'objectif de donner aux parents étrangers les moyens d'aider leurs enfants dans leur scolarité par une meilleure connaissance de l'institution scolaire, un apprentissage de la langue française et une meilleure compréhension des valeurs et des usages de la société française. Cette action, qui prend place dans les établissements scolaires, est pilotée depuis 2008 conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Intérieur. Elle a bénéficié à environ 14 283 parents en 2020-2021.

Les **ateliers sociolinguistiques (ASL)** sont mis en place par des structures de proximité (centres sociaux, maisons de quartier, associations ...) soutenues financièrement par l'État, les Départements et les communes au titre de la politique d'intégration ou de la politique de la ville.

S'agissant des collectivités territoriales, des formations sont financées par **les Régions** au titre de l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (formation (pré)professionnalisante), par **les Départements** au titre de la solidarité et par de nombreuses communes, là où des besoins d'apprentissage du français sont constatés. La demande de formations au français excédant l'offre publique, **certaines associations de lutte contre l'exclusion** en proposent également. Les appellations renvoyant aux différents dispositifs proposés aux migrants adultes sont nombreuses : *atelier sociolinguistique (ASL), alphabétisation et post-alphabétisation, mise à niveau, français langue étrangère, français langue d'intégration, etc.*

Les élèves allophones nouvellement arrivés étaient en 2018-2019 près de 67 900, soit 0,69 % de la population scolaire en métropole et outre-mer, accueillis dans près de 9 600 écoles, collèges et lycées, le plus souvent au sein des **unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)**, qui dispensent notamment un enseignement de français. L'apprentissage du français comme langue seconde doit leur permettre d'acquérir les bases nécessaires à la scolarité ; on parle ici de langue de scolarisation (circulaires n° 2012-141, 142, 143 du 2 octobre 2012).

Le français pour travailler

Avec l'augmentation de ce que les sociologues appellent « la part langagière du travail », des besoins nouveaux de formation au français en contexte professionnel se font jour. S'inspirant du français sur objectifs spécifiques et du français de spécialité, le français langue professionnelle répond aux besoins de communication en lien avec les tâches professionnelles. Bien qu'il ne concerne pas exclusivement les non francophones, c'est tout naturellement que le français langue professionnelle (FLP) trouve sa place à côté du français langue seconde (FLS) et du français langue étrangère (FLE) dans **l'offre de formation financée par les Régions, Pôle emploi, les fonds de la formation gérés par les opérateurs de compétences (OPCO) ou les entreprises** à l'intention des jeunes de 16 à 25 ans, des demandeurs d'emploi et des salariés. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social a permis de définir un « socle de connaissances et de compétences professionnelles » qui fait du français la première compétence. **Les formations CléA** proposées dans ce cadre aux salariés les plus fragiles et aux demandeurs d'emploi comportent un module de communication en français. Tout salarié ou demandeur d'emploi peut en outre, à son initiative propre, suivre ce module dans le cadre de son compte personnel de formation.

Une cartographie nationale de l'offre de formation linguistique

Le réseau des Carif-Oref (RCO) est chargé de recenser les certifications et formations de français. Après une première expérimentation menée en région Île-de-France en 2015 par Défi Métiers (Carif-Oref Île-de-France), il a développé, en partenariat avec le ministère de l'Intérieur, une cartographie nationale des formations et certifications de français à destination des personnes primo-arrivantes. Elle référence plus de 10 000 actions permettant aux bénéficiaires de progresser dans leur parcours d'intégration et d'insertion socio-professionnelle. Une application mobile sera disponible prochainement.

Se former pour enseigner le FLE

À l'université, **la didactique du FLE/FLS** est un sous-ensemble de la didactique des langues et cultures étrangères, le plus souvent au sein des départements de sciences du langage. Il n'existe pas de licence de FLE mais un parcours FLE de 120h qui complète une licence de lettres modernes, de sciences du langage ou de langues, littératures et civilisations étrangères. L'obtention de ce parcours est obligatoire pour s'inscrire en Master FLE. En 2022, France Éducation international (FEI) recense plus de 170 Masters professionnels ou de recherche dispensés en présence ou à distance.

Le **Portail du Français Langue d'Intégration et d'Insertion (FL2I)** de l'Université de Lorraine propose des ressources théoriques et pratiques ainsi que des activités pédagogiques et didactiques en accès libre pour la formation linguistique des personnes en parcours d'intégration et d'insertion.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a créé, par arrêté du 4 février 2020, **le Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger - CAPEFE**. Ce certificat placé sous la responsabilité des INSPE est conçu pour les étudiants en Master 1 ou 2 ainsi que les enseignants et futurs enseignants de toutes disciplines désireux d'enseigner à l'étranger dans un contexte plurilingue.

France Éducation international (ex Centre international d'études pédagogiques) organise chaque année, en hiver et en été, une université BELC, *les métiers du français dans le monde*. À l'international, des universités BELC régionales se tiennent parallèlement à raison d'environ six par an. Destinées à un public international d'enseignants, de formateurs et de cadres éducatifs, ces formations intensives comprennent des parcours ciblés par métiers et par compétences. Depuis 2009, l'université BELC d'été propose également un Master 2 de FLE en partenariat avec l'université de Nantes. FEI propose également deux diplômes universitaires : « Didactique du FLE : principes et notions de base » en partenariat avec l'université de Paris Nanterre ainsi que « Développement et éducation bilingue » en partenariat avec l'université Paris Cité.

Le Français des affaires de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France organise à distance ou en présentiel des formations de formateurs en français professionnel pour les enseignants de FLE. Il a développé, en partenariat avec l'Institut français, la plateforme de formation à distance IFOS qui prépare au diplôme de didactique du français sur objectifs spécifiques - DDIFOS. Il crée des ressources gratuites pour l'enseignement/apprentissage du français professionnel (NumériFos) ainsi que pour la coopération française à l'étranger (Les clés du français pro).

L'Alliance française Paris Île-de-France propose son diplôme professionnel de FLE (DPAFP FLE), le certificat de stage d'observation et de pratique en FLE (CESOP FLE) et le diplôme d'aptitude à l'enseignement du FLE (DAEFLE) préparé à distance en partenariat avec le CNED. Des stages pédagogiques sont organisés l'été à l'intention des professeurs de FLE.

Parmi les nombreux centres de FLE dispensant des formations de didactique aux enseignants étrangers, **le CAVILAM - Alliance française** propose le Certificat de capacité à l'enseignement du français.

Les **Centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV)**, accompagnent les équipes éducatives dans les écoles et les établissements scolaires. La certification complémentaire en français langue seconde est proposée aux enseignants du premier et second degré dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants - UPE2A (BO n° 39 du 28 octobre 2004).

Par ailleurs, **le CAPES de lettres** comporte depuis 2014 une épreuve de français langue étrangère et français langue seconde (arrêté du 19 avril 2013).

Enfin, **l'Association de didactique du français langue étrangère-ASDIFLE**, est un lieu privilégié de rencontre entre enseignants, chercheurs et institutions compétentes dans le domaine du français langue étrangère.

L'offre française de certifications en FLE

Le **diplôme initial de langue française (DILF)**, le **diplôme d'études en langue française (DELF)** et le **diplôme approfondi de langue française (DALF)** sont conçus et administrés par **France Éducation international – FEI** (ex CIEP) et délivrés par le **ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**. Ces diplômes sont harmonisés sur l'échelle du CECRL (de A1.1 à C2) et sanctionnent la maîtrise des quatre compétences langagières, la compréhension et l'expression

orales et écrites.

Également conçu et administré par FEI, le **test de connaissance du français (TCF)** est une certification destinée à tous les publics non francophones qui souhaitent, pour des raisons professionnelles, personnelles ou d'études, faire évaluer et valider leurs connaissances en français. Il est notamment requis dans le cadre de la demande préalable à l'inscription en premier cycle de l'enseignement supérieur français et peut être utilisé pour la première

obtention de la carte de résident longue durée, pour l'accès à la nationalité française et pour s'installer durablement au Canada ou au Québec.

Le **test Ev@lang** proposé en ligne a été conçu pour les entreprises et les centres de formation en langues. Il comprend entre autres une version en français langue étrangère.

Le Français des affaires de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France conçoit et administre les **diplômes de français professionnel pour les non francophones**. Ils couvrent quatre domaines : affaires, santé, relations internationales et le secteur tourisme, hôtellerie et restauration. Valables à vie et harmonisés sur les niveaux du CECRL, ces diplômes valident la capacité à communiquer en contexte professionnel.

Le Français des affaires conçoit et administre également le **test d'évaluation de français (TEF)** qui peut être utilisé dans le cadre d'un projet d'études supérieures en France et au Québec, pour valoriser son parcours linguistique OFII, obtenir la carte de résident longue durée ou la nationalité française, immigrer au Canada ou au Québec et obtenir la citoyenneté canadienne ou suisse.

Le **diplôme de compétence en langue (DCL)** est un diplôme professionnel du **ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**, créé spécialement pour les adultes. Il se décline pour plusieurs langues étrangères sur cinq niveaux du CECRL et propose deux versions pour le français, le **DCL de français professionnel** pour les niveaux A1 et A2 et le **DCL de français langue étrangère** pour les niveaux A2 à C1. Le DCL peut servir pour justifier un niveau de

maîtrise de la langue française dans le cadre du contrat d'intégration républicaine, pour obtenir la carte de résident ou la nationalité française. Les spécialités DCL langues étrangères professionnelles (dont le français langue étrangère) s'ouvrent également aux étudiants et aux apprentis et deviennent accessibles par la voie du contrôle en cours de formation en 2022.

Les diplômes d'université
Le **certificat pratique de la langue française 1^{er} degré (CPLF)**, le **diplôme d'études françaises 2^{ème} degré (DEF)**, le **diplôme supérieur d'études françaises (DSEF)** sont réservés aux étudiants étrangers et délivrés par les **universités habilitées** (arrêté du 25 octobre 1961). **Certaines universités** proposent par ailleurs des diplômes internes, dits **diplômes universitaires (DU)**.